

Pharmacovigilance vétérinaire : facilitée et élargie

Après que la déclaration des effets indésirables liés à l'utilisation d'un médicament vétérinaire ait été facilitée et ouverte à tous, les titulaires d'AMM sont maintenant encouragés à approfondir leur rôle de veille des cas non déclarés.

...

Ce document est consultable sur l'espace adhérents du site.